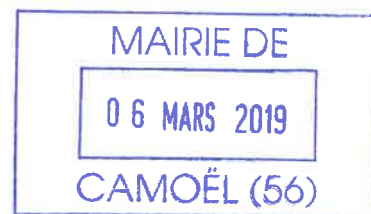


Madame Marie-Armelle Echard
638 route du Lomer
56760 Pénestin 02 99 90 36 80



Le 5 mars 2018

Monsieur Pascal Dréan
Commissaire enquêteur
Enquête Publique CTMA
Presqu'île guérandaise

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire de vive voix, quand je suis passée en mairie de Camoël, le ruisseau qui prend naissance dans la parcelle YD 11, à proximité de la ferme du Bois de la lande, est un très beau ruisseau dans la première partie de son cours.

Ensuite il devient peu perceptible dans la parcelle YD 2 puis il vient grossir les étangs de M Chesneau, dans la parcelle YE 11, avant de continuer entre deux rives très encombrées. C'est là, à Trebestan, que je suis propriétaire de la parcelle YE 13, sur la rive gauche du ruisseau. J'aimerais être conseillée sur la meilleure gestion du ruisseau. Faut-il plus de lumière ou mieux vaut-il conserver l'encombrement végétal de la rive, même très épais comme en amont du pont ?

D'autre part, au droit de la parcelle YE 13, le ruisseau est busé sur 2 mètres pour le passage des vaches. Personnellement je serais favorable à un remplacement de la buse par une passerelle. Je ne pense pas que mes locataires, agriculteurs ou maraîchers, soient opposés à cette modification.

Par ailleurs, la parcelle YD 83 appartient à ma famille. Je suis en indivision avec mes frères et sœur.

A l'Est, le chemin rural qui la borde est obstrué par une végétation dense qui doit faire également un épais ombrage au ruisseau qui coule de la fontaine de Barges en direction du marais de Ker Falher. La question est là encore celle de la quantité de lumière utile à un ruisseau et à la faune qui le peuple.

A l'extrême sud de cette parcelle, boisée de pins âgés d'environ 35 ans, il subsiste une mare profonde creusée par le dernier agriculteur. Serait-il intéressant pour la faune et, en particulier, pour les amphibiens, de donner aux rives un caractère moins escarpé ?

J'y suis favorable. Il sera nécessaire de consulter mes frères et sœurs. En principe, je pense qu'ils seront favorables. Pour ces terrains, je ne demande qu'à faire visiter les lieux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à ma considération.

MA Echard

Enquête publique C T M A en presqu'île guérandaise

Mairie de Camoël

Déposition des Amis du Pays entre Mès et Vilaine

concernant Pénestin

Monsieur Pascal Dréan
Commissaire Enquêteur
Mairie de Camoël
56130 CAMOEL

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

1 Le **Baccharis** est très présent dans les marais de Men ar mor. Notre association a signalé l'apparition des premiers pieds puis leur multiplication dans la plus grande indifférence de la mairie de Pénestin. C'est regrettable car la commune avait été longtemps préservée de cette plante. Et maintenant, pour s'en débarrasser, il faudra beaucoup d'énergie.

Le baccharis est présent à l'ouest du marais de Men ar mor, dans le chemin du Goudrel, le long des ex claires de la famille Métayer ZT 44 et en vis à vis dans l'étang de la famille Chesneau ZT 31. On en trouve aussi, par exemple, sur la parcelle ZT 45, au petit pont.

On en rencontre aussi sur les dunes du Lomer, au pied des falaises de la Mine d'or, au Mareclé.

On en trouve aussi, en grande quantité, sur le terre-plein des établissements Métayer au sud de la pointe du Bile. De là, portée par la brise d'Ouest, la plante a peut-être déjà gagné les marais du Lienne, propriété du Conservatoire du Littoral, Il faudrait enrayer l'invasion au plus vite en éradiquant tout ce qui est sur le terre-plein.

2 **Traversées de routes.**

A l'entrée est du bourg, la route dite de la Roche Bernard ou CD 34 coupe le marais. Ces deux parties du marais sont mises en relation par une buse à hauteur de la passerelle en bois au dessus du ruisseau qui coule à l'est du camping.

Ne faudrait-il pas une autre buse plus près du Bourg car , par fortes pluies, la départementale est maintenant inondée ? Les eaux du ruisseau de Tremer et les eaux de ruissellement de ce secteur très construit sont empêchées de s'écouler en direction de la Vilaine.

La départementale 201 au Brégard est passante et dangereuse. Il y faut une buse d'un grand diamètre, conçue pour permettre le passage de la faune.

Les différentes buses existant sous les routes de Pénestin sont anciennes. Sont-elles conçues pour permettre la traversée des mammifères et des amphibiens ? A défaut, quelles améliorations peuvent-elle être apportées ?

N'est-ce pas la seule façon d'assurer la continuité écologique dont on parle tant ? On sait que les routes sont pour partie responsables de la chute de la biodiversité.

3 **Risque de pollution.**

Près de tréguier, au sud de kerscoët, se trouve une fontaine en tête du ruisseau qui coule vers la Vilaine et s'y jette au Logo. Au dessus de cette fontaine, et de la mare qui la jouxte, et en pente vers elles, on trouve un grand champ YC 5 qui figure sur la liste des terrains agricoles pouvant accueillir les boues de la step de la Baule. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler cette anomalie en mairie et à Cap Atlantique . Ce terrain a peut-être été retiré de cette liste. A défaut, cela devrait être fait.

4 **Ruisseaux détournés, busés, barrés.**

A l'est de Bilaire, le ruisseau est dévié de son cours deux fois au droit de propriétés riveraines. Le ruisseau est également busé sur une dizaine de mètres dans une des propriétés. On entre dans ces lieux par un joli chemin creux et boisé en face de l'allée du Toquen. On trouve le ruisseau un peu plus bas. Il mériterait d'être secouru !

Au sud du camping d'Inlie, c'est le ruisseau de Ker Falher qui a été barré. Pour permettre des promenades à cheval, nous a-t-on dit. Une passerelle permettrait de laisser le ruisseau s'écouler librement, Par fortes pluies, le chemin qui descend d'Inlie est submergé.

5 **Zone humide construite.**

Un grand algeco sans permis semble bien avoir été construit en 2018 en bordure du chemin qui quitte la départementale pour longer le marais jusqu'à Ker Falher. Cet algeco se trouve sur une parcelle humide YL 289 à environ 150m de la départementale. On reconnaît la parcelle à son portail. Cet algeco n'a pas sa place en milieu humide. Nous souhaitons que le CTMA soit l'occasion d'en débarrasser le secteur.

L'Association de félicite de ce Contrat Territorial des Milieux aquatiques de la commune de Pénestin et des communes voisines et le croit très utile à la meilleure sante de la nature en prequ'ile guérandaise.

Elle espère que des présentations des travaux en cours et terminés pourront être faites à la population à des fins pédagogiques. Comme cela avait été le cas dans la dune de Pont Mahé pour le plus grand intérêt des nombreux participants.

Monsieur le Commissaire enquêteur, Les Amis du pays entre Mès et Vilaine vous demandent bien sûr un avis favorable.

MAEchard